



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MAURICE

Message du Conseil municipal
au
Conseil général

Réaménagement de l'Avenue d'Agaune



1. Introduction

Le Conseil municipal vous soumet par le présent message le dossier relatif au réaménagement de l'Avenue d'Agaune (travaux de surface et infrastructures souterraines).

Le Conseil général est ainsi amené à se prononcer sur les objets suivants :

- conclusion d'une nouvelle dépense brute de Fr. 7'835'000.- (nette de Fr. 5'828'400.-) sous forme d'un crédit d'engagement (art. 17 al. 1 lit. C et 77 al. 2 LCo) ;
- emprunt de Fr. 5'800'000.- pour le financement de cette dépense (art. 17 al. 1 lit. e LCo).

Conformément à l'art. 69 al. 1 LCo, ces deux décisions sont soumises au référendum facultatif (délai référendaire : 60 jours).

2. Bref historique

Après la seconde guerre mondiale, le trafic automobile connaît une croissance importante et toute la Suisse vit au rythme des constructions routières. A St-Maurice, la circulation à travers la ville se fait alors à sens unique par la Grand-Rue. C'est à cette époque, de 1962 à 1969, que l'avenue d'Agaune est créée de toute pièce, nécessitant la démolition de plusieurs bâtiments ou pâtés de maisons. Ce chantier d'importance cantonale suscite alors de nombreuses oppositions et nourrit bien des polémiques.

Le cahier rétrospectif réalisé en 2003 par l'association Saint-Maurice d'Agaune retrace cette percée avec beaucoup d'émotions. Les personnes intéressées peuvent se faire remettre un exemplaire pour consultation par l'administration communale.

3. Situation actuelle

La très tumultueuse percée de Saint-Maurice, qui occupe nos prédécesseurs durant de plusieurs décennies jusqu'en 1969, laisse une profonde cicatrice. Depuis la réalisation de l'avenue, les riverains et habitants s'accommodent, bon gré mal gré, de cet environnement. De nombreuses idées et projets d'amélioration sont esquissés au cours de ces quarante-deux années. Quelques-uns aboutissent et permettent, par exemple, d'embellir le bâtiment de "La Forge", de restaurer la maison "Pannisset" ou de resserrer le tracé routier au carrefour sud.

La circulation sur l'Avenue d'Agaune est abondante, notamment parce que ce tronçon est classé route cantonale et que le trafic Nord-Sud n'est que partiellement absorbé par la T9. Au surplus, la largeur de la chaussée est, par endroits, exagérée par rapport à celle des zones piétonnes, rendant ainsi la cohabitation difficile et la sécurité déficiente. Les immeubles bordant l'avenue souffrent encore d'une réalisation urbanistique vraiment spartiate.

Finalement, les équipements du sous-sol, tels que les réseaux d'eau potable, d'égouts et de gaz, utilisés depuis près d'un demi-siècle, sont dans un état de fatigue avancé. Ils convient de les remplacer à brève échéance.

4. Le projet

4.1 origines

En 2006, la Municipalité de Saint-Maurice lance un concours d'architecture sur le thème d'un réaménagement de l'avenue d'Agaune. Le jury décide d'attribuer le premier prix au bureau Nunatak Sàrl de Fully, ce dernier ayant atteint au mieux les exigences du cahier des charges établi par la Municipalité, soit :

1. recréer des relations dans un tissu urbain affecté par la percée
2. diminuer la largeur de la chaussée aux normes minimum obligatoires
3. valoriser le front de rue côté vieille ville
4. étudier l'éclairage et le mobilier urbain

5. arboriser l'avenue et rendre conviviale cette route de transit
6. sécuriser les traversées piétonnes
7. inciter le visiteur à s'arrêter et découvrir la ville
8. rendre plus agréable le cheminement entre la gare et l'Abbaye
9. valoriser l'espace entre les murs de l'Abbaye et la rue
10. mettre en valeur la source de l'Abbaye

Selon le libellé du concours, il s'agit de traiter la partie visible selon un périmètre initialement défini. Il apparaît cependant assez rapidement que celui-ci doit être élargi pour focaliser l'effort sur l'intégralité de « la percée ». C'est pour cela que l'étude inclut finalement les carrefours sud et nord.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui tient compte du nouveau périmètre et également de la modernisation quasi complète des infrastructures du sous-sol. Il comprend donc les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et de surface, de gaz, d'électricité, de télédistribution et – nouveauté – de chauffage à distance (CAD).

4.2 superstructures

Le document annexé contient des plans et des images de la future avenue (ces informations sont également disponibles sur le site internet communal).

On peut apprécier la générosité des surfaces piétonnes pour une réduction de la chaussée à 6,4 mètres. Ces 2 espaces étant au même niveau, la notion de convivialité est augmentée, une séparation physique par des potelets et places de parc engazonnées assurant la sécurité. Les « squares » disposés le long de l'artère offrent un lieu de rencontre et de détente à nos citoyens comme à nos visiteurs. Les nouvelles places de parc situées uniquement rive Est sont verdoyantes et augmentent la capacité d'accueil pour 20 véhicules supplémentaires.

Le carrefour sud (Saint-Augustin) ralentit très sensiblement le trafic grâce à l'accentuation des courbes. Une réduction est également prévue au carrefour nord avec l'ajout d'un « rond-point » disposant d'une large surface destinée à la dépose des visiteurs venus en car. De plus, les gradins remplaçant les escaliers reliant au Glarier offrent lumière, sécurité et occasions de rencontres.

Si le trottoir ouest en pavés rappelle la vieille ville, celui situé à l'est est aménagé en asphalte pour répondre à l'attente des personnes à mobilité réduite. Les arbres situés dans les « squares » et sur les places de parc offrent en été un ombrage apprécié et les luminaires à faible consommation énergétique nous guident une fois la nuit tombée.

4.3 infrastructures

Comptant pour 40% du coût global du projet, la mise à neuf de tout le réseau sous-terrain datant des années 60 assure l'approvisionnement en énergie aux prochaines générations.

Le réseau d'eau potable, la récupération et la séparation des eaux de surface et usées, les conduites de gaz, le réseau électrique, la télédistribution ainsi que le CAD sont disposés en accord avec les normes actuelles. Il paraît évident de traiter ces éléments de concert avec les aménagements de surface afin de ne générer qu'un seul chantier.

4.4 planning

Ce tracé étant cantonal, il n'est pas possible de le fermer complètement à la circulation. C'est pourquoi une signalisation doit être mise en place pour organiser un trafic bidirectionnel sur une voie.

Vu l'ampleur du chantier, il est prévu d'étaler les opérations sur 2 ans. La volonté du Conseil municipal est de démarrer les travaux au printemps 2012 et d'inaugurer le nouvel objet en septembre 2013. Il est important de ne pas entrer en conflit avec les festivités des 1'500 ans de l'Abbaye.



5. Aspects financiers

Initialement devisé à Fr. 3'300'000.- (montant actualisé), le projet choisi par le jury à l'issue du concours ne traite ni des carrefours sud et nord, ni des infrastructures. C'est à la demande du Conseil municipal que ces éléments nouveaux sont intégrés au projet qui vous est soumis.

Le devis général du 20 mai 2011 accepté par le Conseil municipal en date du 24 mai 2011, s'élève à Fr. 7'835'000.- (TTC) selon le tableau suivant :

		CHF	Indexé 2%	CFC	%OG
Devis général du 20 mai 2011			7'835'000		
Infrastructure	Electricité et éclairage	942'000	960'840	44 et 493	
	Canalisations eaux usées	897'500	915'450	452	
	CAD	482'800	492'456	454, 494 et 496.2	
	Eau potable	572'300	583'746	455 et 495	38%
Superstructure	Réaménagement de l'avenue d'Agaune		4'882'508		62%

Le document joint au présent message présente le détail du devis avec une récapitulation par groupes principaux.

Le montant net à la charge de la Commune est inférieur au devis général en raison de la participation de tiers et de l'Etat du Valais pour les travaux de superstructure. Le crédit net se calcule ainsi de la manière suivante :

	CHF
crédit brut selon devis général du 20 mai 2011	7'835'000
./. génie civil à charge de Teledis	-65'500
./. total à charge des privés	-92'800
./. montant à charge du CAD	-482'800
./. participation cantonale	-1'124'000
./. honoraires déjà payés	-242'000
crédit net	5'828'400

Ce montant dépasse de Fr 128'400.- celui figurant dans la planification financière 2011-2014. Cette faible différence ne compromet pas les conclusions démontrant la capacité de la Municipalité à financer ce projet. Il faut au demeurant rappeler que l'endettement communal s'élève à Fr. 2'698.- par habitant au 31 décembre 2010 alors qu'il était encore de plus de Fr. 4'500.- en 2003.

Il faut également souligner que les importants investissements consacrés aux équipements souterrains (et ceux qui devront encore être consentis sur le territoire communal) nécessitent une mise à jour des taxes des services aujourd'hui déficitaires. Le Conseil général aura l'occasion de se pencher ultérieurement sur ces objets.



6. Conclusions

En même temps ambitieux et raisonnable, ce vaste chantier de plus de 12'000 m2 amènera à notre chère cité un certain renouveau. En effet, l'esthétique soignée, la sécurisation piétonne, l'augmentation de capacité d'accueil ou la création de lieux de rencontre ne laisseront personne indifférent. De plus, le renouvellement complet des infrastructures vétustes assurera la distribution d'énergies aux générations futures.

Le récent exemple du Glarier nous démontre que l'impulsion donnée par la Municipalité peut être de nature à encourager les privés à se lancer eux aussi sur la voie des rénovations. Le Conseil municipal est convaincu que le réaménagement de l'Avenue d'Agaune sera bénéfique à terme pour l'ensemble du parc immobilier du centre-ville.

L'avenir prospère de notre cité historique passe et passera par des projets d'envergure. Appuyés sur une planification financière sérieuse et également mus par l'envie de construire, c'est sereinement que nous vous demandons de voter ce crédit.

Le projet, étudié de façon minutieuse, a également démontré qu'il faudra s'atteler, par la suite, à l'amélioration de la sécurité du tronçon menant au château, ce qui correspond d'ailleurs à la recommandation du SRCE.

Le Conseil municipal vous remercie de votre confiance et de votre soutien dans la réalisation de ce projet ambitieux et important pour notre ville.

Adopté en séance du Conseil municipal du 24 mai 2011

Municipalité de Saint-Maurice

Le Président
Damien Revaz

A blue ink signature of Damien Revaz, consisting of several horizontal and vertical strokes.

Le Secrétaire
Alain Vignon

A blue ink signature of Alain Vignon, featuring a large, stylized initial 'A' and 'V'.

Annexes : Présentation et devis